

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION FONCIERE

**JOEUF - Revitalisation du centre-bourg – Ilot central - F
F09FB400005**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

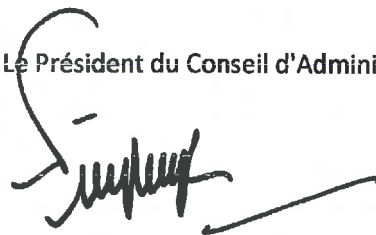
Vu la demande formulée par la commune de Joeuf souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de « l'ilot central » dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Joeuf et la communauté de communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 1 ha 12 a 81 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 000 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Joeuf et la communauté de communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER